

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 DECEMBRE 2009

Étaient présents : M.M. Andouvlie, Bourgin, Cordier, Bourbier J, Cussy , Morgan, Marquier, Stragier, Brindisi, L'Hôte, Potin,

Absents représentés : M. Pipa pouvoir à Mme Andouvlie
M. Marsollier pouvoir à M. Cussy
M. Bourbier A pouvoir à M. J Bourbier

Madame Cordier est élue secrétaire de séance.

Il est donné lecture du conseil municipal du 21 novembre 2009

Ordre du jour :

Un petit changement au sujet de la date du carnaval 2010 : 28 mars

Enquête publique sur la demande d'autorisation déposée par VEOLIA PROPLETE – GENERIS afin d'épandre du compost urbain issu de l'unité de traitement située à Triel sur Seine

Le conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du dossier d'enquête publique relative à la demande d'autorisation présentée par la société VEOLIA PROPLETE GENERIS afin d'épandre du compost urbain issu de l'unité de traitement à Triel Sur Seine, à la majorité des membres présents émet un avis favorable (8voix pour – 5 contre – 1 abstention) pour l'épandage sous réserve des prescriptions suivantes :

- le propriétaire et le locataire des parcelles concernées par l'épandage devront donner leur accord, (à ce jour le locataire des parcelles désignées dans le dossier présenté n'a pas eu connaissance du lieu exact de l'épandage et n'a donné aucun accord écrit à la société VEOLIA),
- que la pérennité de la qualité des terres arables pour les générations futures soit garantie, ce qui implique un suivi rigoureux de la part des services de VEOLIA PROPLETE et de la vigilance de l'exploitant,
- la municipalité souhaite que lui soient communiqués pour information le cahier des charges ou contrat établis, car celle-ci se réserve le droit à tout moment de faire procéder à des contrôles par des organismes indépendants.

Bilan de l'étude sur l'éclairage public

Un cabinet d'étude subventionné à 100 % par le PNR a réalisé une étude sur l'ensemble du réseau éclairage public.

Ceci a pour but de rationaliser les investissements que la commune pourra faire sur le réseau , aider à faire le bon choix dans le matériel pour réaliser des économies d'énergie lors de la remise au norme.

L'entreprise qui est en charge de l'entretien du réseau éclairage public devra être contactée pour réactualiser le contrat d'entretien.

Subventions sollicitées auprès du PNR

1° TRAVAUX DE REMISE AUX NORMES DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

2° TRAVAUX DE REFECTION DU MUR D'ENCEINTE DU PRESBYTERE

Décisions modificatives budgétaires

Afin d'ajuster au mieux les chapitres budgétaires, il est procédé à des modifications à l'intérieur des articles.

Les lutins du Vexin

Suite au changement intervenu dans la gestion de la petite enfance par la communauté de communes et aux différentes conventions qui ont suivi, l'association des lutins et la commune d'Us n'ont pas repris une convention en 2006 pour le temps de cantine scolaire des 6-12 ans. Or, la commune d'Us doit la somme de 3 600 euros à l'association. Un contrat de régularisation devra être pris afin de régler cette somme.

Au niveau de l'interco, la commission enfance, étudie les comptes des associations, et notamment au niveau de l'association les lutins du Vexin qui demande une facturation supérieure à celle prévue à de la communauté de communes car il semble que le nombre d'enfants qui fréquente le centre de loisirs est supérieur à celui indiqué dans la convention qui les lie.

Questions diverses :

Madame le Maire rend hommage à Monsieur Carlo de Marchi décédé des suites d'une longue maladie, pour son dévouement auprès de l'association de chasse d'Us.

Il oeuvrait pour la sauvegarde des espèces et de leur milieu naturel. D'ailleurs l'association avait participé activement aux plantations d'arbustes en bordure des chemins.

Au sujet de la DUP, Madame le Maire a rendez-vous avec Maître Le Gall, pour la suite du dossier d'expropriation.

Madame le Maire fait un compte rendu des suites données aux plaintes déposées lors des différentes dégradations.

Une interpellation a été effectuée, et le jeune homme a reconnu une partie des faits.

Indemnités de gestion aux receveurs – percepteurs : avis favorable

Monsieur Stragier délégué auprès du syndicat de transport collectif rural donne un compte rendu de la dernière réunion (le STIF, syndicat des transports d'Ile de France semble ne plus vouloir subventionner ce transport qui s'apparente plus à un « taxi » qu'à une ligne régulière) à suivre Mais ce transport est indispensable dans le vexin.

Madame Morgan relève qu'il est urgent d'implanter un abri-bus rue de la Libération à hauteur de la salle des fêtes.

Monsieur Brindisi, vu les travaux effectués au presbytère, demande ce qu'il va advenir de la convention de location et notamment du tarif qui sera appliqué ?

Une discussion s'en suit ...

Chaque élu donne son point de vue. Madame le Maire devra prendre contact avec Monsieur le Curé ainsi qu'avec les référents de la paroisse.

Séance levée à 11 h 30

Le Maire

E. ANDOVLIE